



Encaissement partiel ou total

BFr

Quelques remarques pour vous aider

Ce formulaire vous permet de faire un retrait exceptionnel à partir de votre International Prudence Bond en l'encaissant de façon partielle ou totale.

Ce formulaire est divisé en plusieurs sections. Vous trouverez, à la fin de chacune d'elles, les **remarques** nécessaires pour vous aider à remplir ce formulaire.

Veillez écrire en LETTRES MAJUSCULES ou cocher les cases requises avec de l'encre noire. Vos initiales doivent être ajoutées à toute modification – n'utilisez pas de liquide correcteur car cela rendra votre application invalide.

Section A – Renseignements

Numéro de l'obligation

Titulaire(s) de la police

Section B – Retraits partiels

Veuillez sélectionner l'une des options suivantes :

Si vous sélectionnez l'Option 1 ou 2, l'Échéancier ou les Échéanciers de la ou des polices que vous encaissez doit/doivent être renvoyé(s) avec votre demande.

Option 1 Encaissement total – toutes les polices de l'Obligation¹

Encaissement total de l'obligation

(cochez le cas échéant)

Option 2 Encaissement partiel – polices précisées de l'Obligation²

Combien de polices souhaitez-vous encaissez ?

(veuillez préciser un chiffre)

Option 3 Encaissement partiel d'un montant précisé de l'Obligation^{2,3}

Encaissement partiel de l'obligation par encaissement partiel de la ou des police(s) de l'Obligation

(cochez le cas échéant)

Quel montant souhaitez-vous retirer ?

(montant requis)

Tout paiement sera effectué dans la devise des bénéfices de l'investissement consignée dans nos dossiers au moment du retrait, à moins que vous ne demandiez un paiement dans une devise différente.

Remarques

1 L'obligation sera annulée si cette option est sélectionnée.

2 L'option 2 est uniquement disponible si l'obligation comprend deux polices ou plus. Encaissement partiel de l'obligation par encaissement total d'une ou plusieurs polices de l'Obligation. Pour en savoir plus sur les limites de retrait, consultez votre document sur les caractéristiques principales.

3 Un investissement minimum de 112,50 €, 112,50 US\$ ou 75 £ doit être conservé dans chaque fonds que vous détenez.

Section C – Renseignements sur le bénéficiaire

Si vous détenez un compte bancaire britannique et que vous résidez en dehors du Royaume-Uni, veuillez vérifier que votre banque peut accepter votre paiement.

Le transfert électronique de fonds vers votre compte bancaire fait partie de la politique de Prudential International. Tout paiement vers un compte qui n'est pas situé en Europe et dans une devise autre que l'Euro € et la livre £ du R-U sera réalisé par transfert télégraphique.^{4,5}

Nom de la banque

Nom du titulaire du compte

Adresse

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Code postal

Numéro du compte

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Code guichet

<input type="text"/>	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------

IBAN

Swift-BIC

Remarques

4 Prudential International ne charge actuellement aucun frais pour les paiements réalisés par transfert télégraphique, mais peut le faire à l'avenir. De plus, les banques y compris celle du bénéficiaire peuvent prélever d'autres frais.

5 Pour tous les paiements, Prudential International a besoin de documents permettant de vérifier que le compte est détenu au nom du ou des assuré(s). Cela peut se faire en présentant une copie certifiée d'un relevé bancaire pour le compte sur lequel les fonds doivent être envoyés. Nous exigerons une pièce d'identité certifiée à jour et une attestation de domicile de(s) assuré(s) et de tout titulaire d'un compte joint afin de respecter toutes les obligations légales et réglementaires.

Les paiements ne peuvent être effectués tant que nos exigences en matière d'identification et de vérification ne sont pas satisfaites, et qu'une vérification complète du compte bancaire n'a pas été reçue.

Section D – Autorisation – Le(s) titulaire(s) de la police

Remarques : si l'Obligation est détenue par deux personnes ou plus, cette demande doit être signée par chacune d'elle. La Société peut demander une preuve de propriété.

1. Je demande/nous demandons que la Société procède à la transaction précisée dans ce formulaire, en rapport avec l'Obligation indiquée dans la Section A.
2. Je certifie/nous certifions :
 - a. que l'Obligation m'appartient/nous appartient ;
 - b. qu'aucune autre personne n'a le droit de contredire ou de restreindre mes/nos droits en rapport avec l'Obligation ;
 - c. que j'ai/nous avons l'autorité nécessaire pour demander cette transaction.

Nom

Date

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature

Nom

Date

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature

Nom

Date

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature

Nom

Date

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature

Adresse

	Code postal

Avez-vous changé d'adresse ?

Oui Non

Si oui, veuillez envoyer un justificatif d'adresse à jour pour **chaque** titulaire de la police. Cela peut être une facture d'eau, d'électricité ou un relevé bancaire datant des six derniers mois.

Avez-vous changé de pays de résidence fiscale ?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le pays de votre nouvelle résidence fiscale et remplir notre formulaire d'auto-certification de résidence fiscale (INVF11804) :



www.prudential-international.com

Le siège social de Prudential International est situé en Irlande à Montague House, Adelaide Road, Dublin 2. Prudential International est le nom commercial de Prudential International Assurance plc, une compagnie d'assurance-vie opérant depuis l'Irlande. Numéro d'immatriculation : 209956. Prudential International Assurance plc est agréée par la Banque centrale d'Irlande. Prudential International fait partie du même groupe de sociétés que la Prudential Assurance Company Limited. La Prudential Assurance Company Limited et Prudential International sont respectivement des filiales directes/indirectes de M&G plc, une société enregistrée au Royaume-Uni. La Prudential Assurance Company Limited n'est en aucune manière affiliée à Prudential Financial, Inc, une société dont les principaux établissements sont situés aux États-Unis d'Amérique ou à Prudential plc, un groupe international enregistré au Royaume-Uni.